

Avis de publication
Réunion d'information préalable (RIP)
avant étude d'incidences sur l'environnement - Parc de 5 éoliennes à Obaix (Pont-à-Celles)

Demande de permis unique de classe 1, relative à la construction et l'exploitation de cinq éoliennes d'une puissance supérieure à 3MW sur des terrains agricoles situés entre Obaix et Rosseignies.

Demandeur : Elawan Energy Wallonie sa, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur (Loyers)

Le demandeur informe la population qu'à son initiative une **réunion d'information préalable (RIP)** relative à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement se tiendra :

Jeudi 11 septembre 2025 à 19h30
Ferme du Grand Marcha
Rue Commune, 1 à 6230 Pont-à-Celles (Obaix)

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D66 §2 et D68 §§2 et 3, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le vendredi 26 septembre 2025, à adresser ses observations et suggestions utiles à la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- par écrit au Collège Communal de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.
- avec une copie à Elawan Energy Wallonie sa, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi qu'en présentant les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'enregistrement vidéo de la réunion sera consultable dès le lendemain de la présentation à la commune de Pont-à-Celles sur rendez-vous uniquement (Service Environnement ; tél 071/84 90 63) pendant une durée de quinze jours avant sa suppression (conformément aux dispositions réglementaires), et au lien suivant :

<https://www.elawan.com/en/belgiumprojects/>

Toute information relative au projet peut être obtenue après la RIP auprès du demandeur :

Elawan Energy Wallonie sa, av. des Dessus de Lives, 2, 5101 Namur - jdumont@elawan.be